

Une commission appelle à investir 10 milliards d'euros pour déployer l'IA dans l'administration

Emile Marzolf

“Une révolution technologique incontournable”, qui “affecte tous les domaines d’activité”, créatrice d’emplois et de croissance, et dans laquelle la France doit tripler ses investissements. Voilà qui pourrait résumer les 130 pages et 25 recommandations [d’un rapport d’experts](#) remis mercredi 13 mars au président de la République pour permettre à la France de prendre la vague de l’intelligence artificielle (IA).

En septembre dernier, la Première ministre de l’époque, Élisabeth Borne, installait un “comité de l’intelligence artificielle générative”, composé de 15 personnalités, allant de l’économiste Philippe Aghion à la présidente du conseil d’administration de l’École normale supérieure, Anne Bouverot, en passant par le “Monsieur Intelligence artificielle” de Meta (Facebook), Yann Le Cun, l’ingénieur Luc Julia (créateur de l’assistant vocal Siri d’Apple), ou encore l’ancien secrétaire d’État au Numérique Cédric O, actionnaire de Mistral, le “Open AI” tricolore.

La mission de ce comité ? “Recueillir les avis et forger la position française” autour de l’IA générative et des grandes questions qui en découlent, en matière de création artistique et de droits d’auteur, de souveraineté, de perspectives économiques, d’impact sur l’emploi et les conditions de travail ou encore d’usages, notamment dans les services publics.

Six mois plus tard, les 15 experts ont rendu leur copie, teintée d’optimisme sur les promesses de l’IA en général, et pas seulement de l’IA générative. La commission invite à lui dérouler le tapis rouge, quitte à créer un régime d’exception pour ne pas entraver son développement. Elle recommande ainsi d’*“assumer le principe d’une « exception IA » dans la recherche publique”*, c’est-à-dire de doubler les moyens affectés à la recherche dans ce domaine, d’alléger les contraintes administratives qui pèsent sur les chercheurs spécialisés dans l’IA, et même de réhausser leur rémunération.

Déverrouiller l'accès aux données d'entraînement

De la même manière, la commission encourage à lever les freins à l’accès aux données personnelles – le carburant de l’entraînement des algorithmes – et propose de faire évoluer le gendarme des données, la Cnil, pour *“moderniser son mandat”* afin d’y ajouter *“un objectif d’innovation”*, et de refondre la composition de son collègue et supprimer *“certaines procédures d’autorisation préalable d’accès aux données de santé”*. *“Nous ne tirerons pas les bénéfices de l’IA générative sans accéder à des données fiables de qualité”*, justifient les experts dans leur rapport, qui veulent ainsi contre-balancer la position dominante des géants du numérique, *“seuls à disposer de*

centaines de millions d'utilisateurs qui génèrent chaque jour des flux de données pour entraîner leurs modèles".

Enfin, les experts pointent l'importance stratégique des capacités de calcul permettant d'entraîner les modèles d'IA et appelle à la création d'un crédit d'impôt spécifique pour favoriser l'accès aux ressources de calcul aux projets de recherche en IA. Autant de propositions qui font écho à celles déjà formulées par la mission Villani en 2018, lesquelles avaient nourri la première stratégie nationale en la matière et conduit notamment à la création de la plate-forme des données de santé, le Health Data Hub.

Car pour la commission, l'IA promet de grandes avancées, notamment dans le secteur public, où elle gagnerait à être déployée beaucoup plus largement, que ce soit pour *"mieux éduquer"*, avec un accompagnement personnalisé des élèves, ou pour *"mieux soigner"*, notamment en gagnant du temps sur certaines tâches, et en affinant le diagnostic par la détection automatique d'anomalies.

"Un grand mouvement d'expérimentation" dans le secteur public ?

Le rapport voit d'ailleurs dans l'IA une *"opportunité pour transformer l'administration"* et demande d'équiper les agents de nouveaux outils et de lancer *"un grand mouvement d'expérimentation au sein du service public"* en investissant au total 9,5 milliards d'euros sur les cinq prochaines années, sur les 27 milliards d'investissements que la commission appelle de ses vœux.

Selon elle, l'expérimentation doit commencer par le déploiement d'une IA générative généraliste, sur une infrastructure sécurisée, *"afin de laisser tout agent public l'expérimenter dans le cadre de son travail"*. C'est précisément ce à quoi s'attèlent la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et celle du numérique, la Dinum, depuis un an. La première avec [l'expérimentation d'un générateur de réponses aux questions des usagers](#) sur le site du programme Services publics+, et la seconde [avec l'expérimentation d'un outil similaire](#) – mais fait maison – pour les agents France services et le lancement de travaux pour proposer un environnement technique adapté à la fois à l'entraînement des IA et à leur déploiement, dans un cadre sécurisé.

5,5 milliards d'euros pour renforcer les capacités techniques

Encore faut-il y consacrer les moyens nécessaires – au moins 5,5 milliards d'euros sur cinq ans – pour renforcer les infrastructures numériques publiques, de l'hébergement des données aux capacités de tests et d'intégration, en passant par toute la chaîne de développement et la puissance de calcul nécessaire. Et renforcer les capacités de pilotage technique de l'État.

Les experts préconisent de transformer sans attendre la direction interministérielle du numérique (Dinum) en une direction interministérielle des technologies, du numérique de l'IA (Ditnum), rattachée directement au secrétariat général du gouvernement. Il lui appartiendrait d'établir *"une stratégie pour offrir une infrastructure publique mutualisée et intégrée"* et de fixer, en lien avec

l'agence de la sécurité informatique, l'Anssi, et en lien avec les autres acteurs concernés, *“des bonnes pratiques de développement et d'achat numérique conciliant vitesse de transformation, gestion des risques cyber et de fuite des données”*.

Autre priorité, pour cette future Ditnum : *“sécuriser le recours à l'IA”*, avec la mise à disposition, conjointement avec le Conseil d'État et l'Anssi, d'un guide et d'une charte sur la bonne utilisation des IA génératives dans le service public (méthodes d'évaluation de la performance, des coûts et des risques, politique d'indemnisation en cas de défaut d'un système d'IA...) et l'élaboration de clauses contractuelles spécifiques pour l'utilisation des solutions du marché comme ChatGPT.

Le comité IA attire enfin l'attention sur la nécessaire sensibilisation et formation de l'ensemble des agents publics à l'IA. Et sur l'importance cruciale du dialogue social sur ces sujets : *“Les conséquences de l'IA sur la qualité de vie au travail dépendront de nos choix collectifs et de la qualité du dialogue social à son égard.”*

Des citoyens enthousiastes mais prudents

Afin de nourrir sa réflexion, la commission a organisé une consultation publique sur l'application mobile Agora du gouvernement. Les 7 000 participants voient dans l'IA générative davantage une opportunité à la fois professionnelle et personnelle qu'une source d'inquiétude, même si cette dernière est bien réelle. Et d'ailleurs, 58 % disent vouloir *“réguler dès à présent le développement de l'IA, au risque de retarder ou d'empêcher l'émergence d'outils français et européens”*.

Interrogés sur les domaines prioritaires dans lesquels l'exécutif devrait déployer l'IA, la santé arrive en première place (citée par 75 % des participants), loin devant la sécurité (41 %), les finances publiques (33 %), l'éducation (32 %), la justice et les transports (24 %) ou encore l'emploi (16 %). La culture arrive en dernière place, citée par seulement 4 % des répondants.